

### Conditions contractuelles générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à la formation d'Accompagnateur en Montagne ainsi qu'aux formations itinérantes d'Anniviers Formation. Entrée en vigueur : à partir de septembre 2019.

#### Inscription et paiement des cours

**L'inscription a valeur de contrat**, soumis en tant que tel au Code des Obligations. De ce fait ce contrat peut être révoqué par simple communication écrite **dans les 7 jours à compter de la date d'inscription**. Une fois ce délai passé, l'inscription est définitive.

#### Organisation des cours

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, Anniviers Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter le cours.

#### Annulation d'inscription

Toute inscription revêt un caractère obligatoire. En fonction de la date de l'annulation, nous consentirons à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écologie. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

- Les frais de dossier ne sont pas remboursés même en cas de non-acceptation à l'entretien d'inscription.
- En cas d'annulation d'inscription de plus de 60 jours avant le début de la formation, seuls les frais d'inscription sont dus. En cas de désistement moins de 60 jours avant le début des cours, 50% du montant de la formation sera facturé. Toute annulation doit être transmise au secrétariat par mail.

Anniviers Formation est certifiée **UIMLA** , **Valais Excellence**, **ISO 21-993**, **ISO 211-01-2-3**

**Anniviers Formation**  
Ecole de St-Jean Sàrl  
St-Jean - Anniviers

**Siège**  
Immeuble Soleil 2000A  
Rte de Plampras 4  
CH – 3961 Chandolin

**Contact**  
Tel. +41 79 522 27 33  
[www.anniviersformation.ch](http://www.anniviersformation.ch)  
secretariat@anniviersformation.ch



### Interruption de la formation

L'interruption de la formation ne donne en aucun droit à une réduction de l'écolage. Le paiement intégral du coût de la formation sera requis.

En cas de maladie grave ou d'accident, sur présentation d'un justificatif médical, l'étudiant sera dispensé de l'écolage mais ne pourra faire droit d'aucun remboursement quant aux mensualités déjà versées.

En cas d'incapacité temporaire à poursuivre la formation, accidents, maladie ou maternité, le montant de la formation reste dû et les cours seront rattrapés au cours de sessions ultérieures.

### Assurance annulation

Anniviers Formation propose une assurance annulation auprès d'Allianz. L'assurance annulation doit être souscrite directement auprès de l'assureur au moment lors de l'inscription. Le lien se trouve [sur notre site](#).

### Protection des données

Anniviers Formation traite, avec le plus grand soin et conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données, les données que vous nous communiquez lors de votre inscription ainsi que lors du déroulement des formations.

Nous attirons l'attention sur le fait que les supports de cours fournis par les formateurs ne doivent pas être partagés en dehors d'Anniviers Formation et sont utilisés dans le strict but de la formation.

Anniviers Formation est certifiée **UIMLA** , **Valais Excellence, ISO 21-993, ISO 211-01-2-3**

**Anniviers Formation**  
Ecole de St-Jean Sàrl  
St-Jean - Anniviers

**Siège**  
Immeuble Soleil 2000A  
Rte de Plampras 4  
CH – 3961 Chandolin

**Contact**  
Tel. +41 79 522 27 33  
[www.anniviersformation.ch](http://www.anniviersformation.ch)  
secretariat@anniviersformation.ch